

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 28 juin 2017**

Communication n° 19/06.2017

Objet: centre de paddle

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Considérant que l'ouverture du centre de paddle n'a pas été suffisante en 2016, la Municipalité a convenu, d'un commun accord avec l'exploitant, de mettre un terme au contrat de location de la cabane de paddle.

Afin de continuer à offrir cette prestation, la Municipalité a confié à M. André Simone de Two SA la gestion de ce centre de paddle. Ce dernier exploite déjà un magasin de kitesurf et de paddle à Morges.

La population a été conviée à l'inauguration le 1^{er} juin dernier dès 17h00 pour suivre des initiations et partager un apéritif et des grillades.

Ce centre de paddle est ouvert 7 jours sur 7, en principe de 12h00 à 14h00, puis de 17h00 à 21h00, voire non stop de 9h00 à 21h00 en cas de forte affluence.

En cas de vent trop fort ou de mauvais temps, l'activité paddle pourra être remplacée par le kitesurf si les conditions le permettent.

La Municipalité

Saint-Prex, le 28 juin 2017/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, municipal, au 079 740 40 75